

Ottawa, Canada

Volume 6, N° 2
(hebdomadaire)

le 11 janvier 1978

Le Canada annonce des sanctions commerciales contre l'Afrique du Sud	1
Aide au développement de certains pays francophones	2
Le Canada dénonce l'arrangement commercial Canada-France de 1933	3
Un Canadien devient président du Centre de développement de l'OCDE	3
Signature de deux Protocoles concernant la protection des victimes de conflits armés	3
Une chaise roulante d'une conception toute nouvelle	4
Test pour la détection de maladies des os	4
Le Nouveau-Brunswick devient gouvernement participant de l'Agence culturelle francophone	5
Importants marchés dans le domaine de l'aéronautique	5
Remise des grands prix du Québec pour l'année 1977	6
Le fromage d'Oka toujours apprécié	6
La xérogaphie et l'étude de certains insectes	6
La chronique des arts	7
Données préliminaires sur les mises en chantier au cours du mois de novembre	8
De jeunes musiciens montréalais iront à Banff	8
Nouvelles brèves	8

Le Canada annonce des sanctions commerciales contre l'Afrique du Sud

Le 19 décembre, au cours d'un débat sur les Affaires étrangères, à la Chambre des communes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, annonçait certaines sanctions commerciales prises contre l'Afrique du Sud; il s'agit, entre autres, du rappel des conseillers commerciaux en poste à Johannesburg et au Cap, et de la fermeture du consulat général à Johannesburg. Voici la déclaration de M. Jamieson.

Si la Chambre le permet, monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever une ou deux questions, étant donné que, si j'ai bien compris, c'est la première fois en dix-sept ans que nous avons un débat de deux jours sur les affaires extérieures. J'aimerais notamment parler de l'attitude du Canada envers l'Afrique du Sud. Comme le premier ministre l'a indiqué à la Chambre il y a deux semaines, le 5 décembre, le Canada, comme un grand nombre d'autres pays, est en train de réfléchir à ce qu'il devrait faire en plus de ce qui a déjà été fait à l'échelle mondiale en réaction aux mesures qui ont été prises récemment en Afrique du Sud et auxquelles le gouvernement du Canada, de même, j'en suis sûr, que la majorité des Canadiens s'opposent fortement.

Bien entendu, il y a d'autres pays du monde où l'on viole clairement les droits de l'homme. Cela préoccupe aussi le gouvernement du Canada et tous les députés à la Chambre. L'Afrique du Sud est un cas particulier. C'est le seul pays dont l'essentiel de la structure gouvernementale, et le fait qu'il soit constitutionnel ou non au sens juridique du terme importe peu, se fonde sur une politique avouée et catégorique: c'est le seul pays qui prend des décisions touchant des êtres humains en fonction de la race et de la couleur de la peau. Il n'est donc pas surprenant que la grande majorité des pays du monde ait adopté une attitude encore plus stricte à l'égard de l'Afrique du Sud, surtout ces derniers mois où nous avons vu encore plus de répression, d'émeutes et de troubles par suite de la mort, dans des circonstances encore mystérieuses, d'un dirigeant noir respectable et respecté de l'Afrique du Sud, Steve Biko.

Comme d'autres pays, le Canada s'est demandé quelles autres mesures il devrait prendre pour manifester sa désapprobation à l'égard du régime actuel et de la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud. Nous sommes convaincus que le régime actuel doit être éliminé et remplacé par le principe du suffrage universel et par les principes démocratiques que nous considérons tous comme normaux dans notre partie du monde.

Par conséquent, j'annonce maintenant que le Canada s'occupe de supprimer graduellement toutes les activités commerciales commanditées par le gouvernement en Afrique du Sud.

Par exemple, nous allons, le plus tôt possible, rappeler de Johannesburg nos conseillers commerciaux et fermer notre consulat général dans cette ville. Nous rappellerons également nos représentants commerciaux en poste au Cap. Nous maintiendrons, bien sûr, nos bureaux de Pretoria pour la conduite des affaires courantes, car nous estimons, qu'à l'heure actuelle, il ne serait pas sage de rompre nos relations diplomatiques avec ce pays. Nous voulons garder la possibilité de faire tout ce que nous pouvons pour convaincre le gouvernement de l'Afrique du Sud de changer d'attitude. Nous voulons également pouvoir nous entretenir avec certains leaders respectés qui s'opposent à l'apartheid en Afrique du Sud.

Outre cette diminution graduelle de nos relations commerciales avec ce pays, la Société pour l'expansion des exportations cessera toute aide dans le cas des transactions avec l'Afrique du Sud. Cela s'applique, par exemple, à l'assurance du crédit à l'exportation, à l'assurance des prêts, de même qu'à toute assurance relative aux investissements étrangers. Ce

n'est qu'une mesure partielle qui pourrait bien être suivie d'autres dont nous pesons les conséquences et la possibilité. Après consultation avec les sociétés canadiennes intéressées, nous publierons, le plus tôt possible, un code d'éthique à l'intention des sociétés canadiennes établies en Afrique du Sud afin de les guider dans leurs politiques d'embauche et autres

Mesures concernant les visas

La quatrième mesure est relative à des changements que nous proposons quant à nos relations avec l'Afrique du Sud en tant qu'ex-membre du Commonwealth. A compter d'une date qui ne sera divulguée que plus tard, nous exigerons de tous les résidents d'Afrique du Sud qui entrent au Canada des visas de non-immigrant. Nous avons demandé aux autorités compétentes d'étudier dans quelle mesure il nous serait possible de renoncer aux tarifs préférentiels britanniques. Ceux-ci sont toujours en vigueur même si l'Afrique du Sud a cessé depuis longtemps d'être membre du Commonwealth.

Même après avoir pris toutes ces mesures, nous demeurons très préoccupés par deux autres aspects de notre présence en Afrique du Sud, notamment par les activités des sociétés canadiennes établies en Namibie. Une fois encore, nous avons demandé aux fonctionnaires du ministère des Finances et à d'autres d'étudier aussi rapidement que possible toutes les répercussions d'éventuelles concessions fiscales et autres mesures analogues dont ces sociétés peuvent bénéficier et qui leur sont offertes en Namibie par un régime qui est fondamentalement illégal selon nos normes et d'après la position que nous avons adoptée aux Nations Unies.

Nous procédons également à l'établissement d'éventuels codes de conduite concernant de nouveaux investissements canadiens en Namibie. On pourrait nous demander, et je suis persuadé qu'on le fera, pourquoi ces mesures ne sont pas adoptées immédiatement. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, nous voulons avoir la garantie que nous ne pénaliserons pas des sociétés canadiennes qui ont travaillé activement dans ce pays, dans le cadre d'activités légitimes et parfaitement acceptables. Néanmoins, il est sans aucun doute paradoxal que la situation permette à un régime illégal d'après les critères mondiaux, de bénéficier des sociétés canadiennes de la façon que j'ai décrite.

Il y a une seconde raison pour laquelle nous nous gardons pour le moment de

prendre d'autres mesures. Nous continuons d'espérer que l'on trouvera le moyen d'assurer un règlement pacifique et satisfaisant à la question namibienne, d'instaurer l'égalité et le principe de droit de vote pour tous. Nous espérons qu'il y a moyen de le faire par le biais de négociations et dans le cadre de l'action que mènent les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité, et à laquelle s'est associé le Canada, pour dialoguer avec le gouvernement sud-africain et les autres parties intéressées.

Dans le contexte de cette déclaration et dans l'espoir que je forme d'une solution pacifique au problème namibien, j'exprime également le souhait du Canada que les leaders noirs de ce pays ainsi que ceux de l'Afrique du Sud feroient également preuve du haut degré de leur sens des responsabilités. Nous espérons qu'ils prodigueront tous leurs efforts pour aboutir raisonnablement à une transition pacifique en évitant ainsi de plonger une autre région de ce continent, à l'histoire si tragique, dans une guerre sanglante comme il y en a eu tant ces dernières années.

Un dernier point. Nous allons continuer à surveiller l'évolution de la situation en Afrique du Sud. Nous prenons des mesures pour nous assurer que l'embargo que nous avons mis sur la vente d'armes à ce pays soit conforme à la déclaration récente du Conseil de sécurité qui a mis un embargo international sur les expéditions d'armes. C'est la première fois de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies qu'un tel embargo est imposé à un pays membre. C'est un pas dans la direction vers laquelle nous allons devoir inévitablement nous orienter. Je le répète, nous allons continuer à surveiller l'évolution de la situation en Afrique du Sud.

Je pourrais parler longuement et en détail de questions comme celle de la Rhodésie. Toutefois, je dirai simplement, pour gagner du temps, que nous surveillons de près et approuvons toutes les tentatives en cours, notamment les initiatives anglo-américaines en vue de ramener la paix au Zimbabwe ou en Rhodésie, comme vous voulez. Nous surveillons avec grand intérêt les mesures qu'a prises récemment le premier ministre Ian Smith. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il tiendra ses promesses et qu'il est réellement prêt à faire le nécessaire pour ramener la paix dans son pays. La situation est extrêmement complexe. Il y a deux grands facteurs: les forces de M. Nkomo basées

hors de Rhodésie, et la question de savoir quel sort leur réserver lors de négociations éventuelles. Cela reste une question difficile.

Pour ce qui est du Canada, nous n'avons pas encore pris d'engagement quant à notre participation à l'application d'un règlement qui pourrait intervenir en Rhodésie. Nous avons dit que c'est avec les meilleures dispositions qu'en certaines circonstances, et dans le cas où la présence d'une force de police comptant des éléments canadiens aurait vraiment pour effet de permettre cette transition pacifique, nous en étudierions la possibilité. Je dirai même que ce n'est pas nous qui entraverions la mise en place d'une pareille solution. Mais jusqu'ici nous n'avons été saisis d'aucune demande, d'aucune proposition précise. Il en va de même en ce qui concerne la Namibie.

Aide au développement de certains pays francophones

Le Canada fournira une contribution pouvant aller jusqu'à 2 millions de dollars en faveur d'un "programme spécial de développement" destiné à aider certains pays francophones en développement. Ces subventions seront versées par l'Agence canadienne de développement international à l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.), association de 24 pays francophones créée en 1970.

L'idée du "programme spécial", lancée par le Canada lors de la Conférence générale de l'A.C.C.T. qui s'est tenue à l'île Maurice en 1975, a pris forme à Lomé, en mai 1977, au cours d'une rencontre de spécialistes venus de 18 pays membres.

Douze pays, parmi lesquels on compte certains des pays les plus pauvres du monde, ont jusqu'à présent participé au financement de ce programme qui vise à répondre aux besoins prioritaires des nations membres et à combler les lacunes de leurs programmes nationaux respectifs de développement. Chacun des projets, d'une durée maximale d'un an, doit contribuer à la résolution des problèmes les plus urgents.

Le choix des projets se porte de préférence sur ceux qui permettent une utilisation maximale des ressources locales et qui peuvent attirer la participation financière d'institutions bilatérales ou multilatérales, de façon à obtenir un effet multiplicateur.

Le Canada dénonce l'arrangement commercial Canada-France de 1933

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a annoncé cette décision au mois de décembre dernier et le chargé d'affaires a.i. du Canada en a fait part aussitôt au ministère français des Affaires étrangères.

L'Arrangement n'a plus de raison d'être dans les relations commerciales entre le Canada et la France, ayant été remplacé par notre participation commune au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), par la présence de la France au sein de la CEE (Communauté économique européenne) et par les liens de plus en plus nombreux qui se tissent entre le Canada et la Communauté dans son ensemble. La seule partie de l'Arrangement qui conserve son effet pratique est l'article II prévoyant la protection mutuelle des appellations d'origine des biens produits dans l'un ou l'autre pays.

Ces dernières années, cet article a joué un rôle de plus en plus contentieux dans les relations franco-canadiennes, à la suite d'une série de poursuites intentées, à la fin des années 60, par l'industrie française au sujet de l'utilisation de l'appellation champagne par les producteurs canadiens.

Bien qu'un certain nombre de producteurs canadiens aient commencé à mettre leur champagne en marché après 1933, aucune mesure judiciaire n'a été prise par les producteurs français avant 1964, date à laquelle une industrie canadienne rentable avait déjà été établie. A la suite d'une action en justice prise récemment, il est maintenant interdit aux producteurs canadiens, dans certains cas, d'utiliser l'appellation champagne sur le marché canadien tandis que les producteurs français, et d'autres producteurs étrangers, continuent à en avoir la possibilité.

L'arrangement ne permet donc plus un échange équilibré d'avantages entre les deux pays et il désavantage injustement l'industrie canadienne au profit des producteurs étrangers. Avant de prendre la décision de dénoncer l'Arrangement, le gouvernement canadien a tenté à maintes reprises, mais sans succès, de négocier avec la France un compromis qui aurait mis fin à cette discrimination injuste et permis à tous les producteurs canadiens de continuer à mettre en marché, sous cette appellation, du champagne canadien au Canada.

Le ministre de la Consommation et des Corporations prépare actuellement une nouvelle loi qui, avec la révision de la Loi sur les marques de commerce, assurera la protection de bon nombre d'appellations d'origine maintenant enregistrées sous l'Arrangement commercial entre le Canada et la France, mais pas celle du champagne ni certaines autres appellations qui servent maintenant à identifier des produits canadiens. Cette législation protège, entre autres choses, l'appellation d'origine pour éviter de tromper les consommateurs.

Comme le prévoient ses dispositions, l'Arrangement expirera trois mois après la date de sa dénonciation. Le Parlement sera appelé à abroger la Loi sur l'Arrangement commercial entre le Canada et la France.

Un Canadien devient président du Centre de développement de l'OCDE

M. Louis Sabourin, directeur et fondateur de l'Institut de coopération internationale de l'Université d'Ottawa, a été nommé pour trois ans président du Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il devient le premier Canadien à occuper ce poste.

Le Centre de développement, fondé en 1962, est chargé des recherches sur les problèmes de développement et tente de



M. Louis Sabourin

s'assurer la participation des pays en voie de développement. Les travaux du Centre sont surtout axés sur le développement économique et les statistiques, la technologie et l'industrialisation ainsi que sur le développement social et la démographie.

Signature de deux Protocoles concernant la protection des victimes de conflits armés

L'ambassadeur du Canada en Suisse a signé, au nom du Canada, deux protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 pour la protection des victimes de conflits armés. Ces protocoles ont été adoptés par la Conférence diplomatique convoquée par suite d'une initiative du Comité international de la Croix-Rouge. De 1974 à 1977, la Conférence a tenu quatre sessions de négociations au cours desquelles la délégation canadienne a joué un rôle important.

Le premier Protocole, qui traite de la protection des victimes de conflits armés internationaux, élargit les Conventions de Genève de 1949 garantissant la protection des militaires blessés et malades, des prisonniers de guerre et de la population civile. Le nouvel instrument comprend notamment des articles sur la protection des localités non défendues, ainsi que de l'environnement et des biens indispensables à la survie de la population civile (alimentation, eau potable). Le Protocole renferme en outre des dispositions spéciales sur la réunion des familles et la protection des journalistes, des femmes et des enfants.

Le deuxième Protocole touche les victimes de conflits internes (guerres civiles), domaine que le droit international n'avait pas réglementé jusqu'à maintenant. Pour la première fois, en effet, des normes applicables au traitement des victimes de conflits internes ont été consacrées en droit international. Ce genre de protection ne s'était appliqué jusqu'ici qu'aux types classiques de guerres entre États.

En signant les Protocoles, le Canada s'identifie à une étape importante dans le développement du droit international. Le gouvernement voit dans ces instruments des mesures concrètes de la part de la communauté internationale pour élargir la protection des droits de la personne et améliorer le sort des victimes aux prises avec les conséquences désastreuses qu'entraînent les conflits internes et internationaux.

Une chaise roulante d'une conception toute nouvelle

Même dans les conditions les plus favorables, une personne sérieusement handicapée n'a pas la vie facile. Mais une chaise roulante de conception nouvelle la lui facilitera peut-être quelque peu.

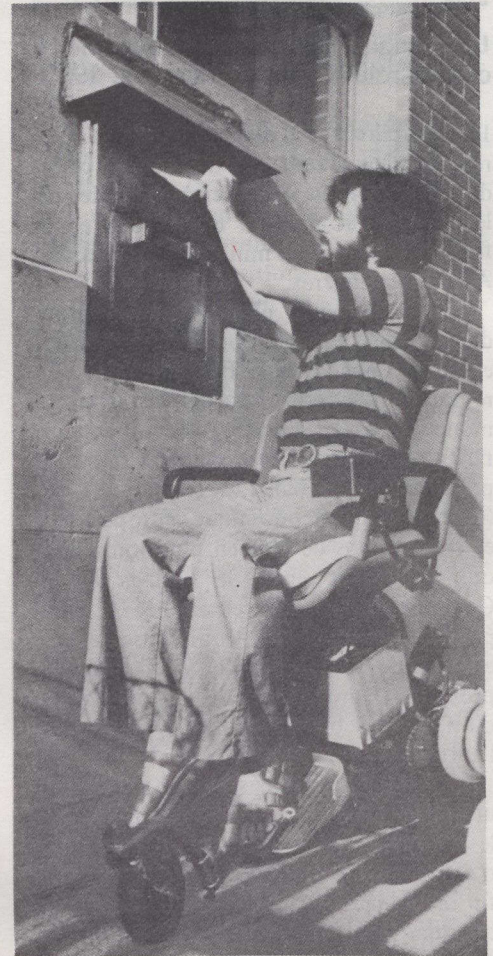
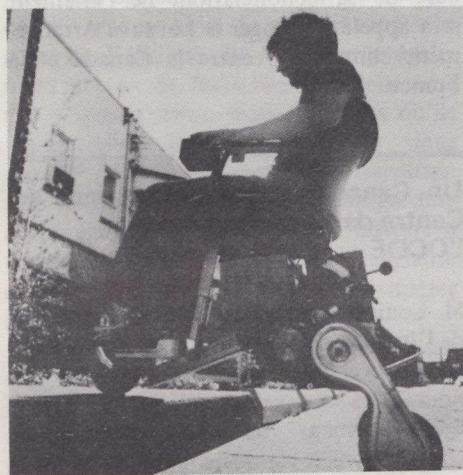
La chaise roulante électrique de Transports Canada, qui surmonte les obstacles de terrains plutôt raboteux et qui, surtout, peut monter sur les trottoirs et passer dans les couloirs étroits du milieu urbain, offre de nouvelles possibilités aux handicapés.

Selon M. Douglas Ball, le dessinateur qui a mis au point la chaise roulante pour le Centre de recherche et de développement des transports (CRT): "Cette chaise est non seulement la clef du transport des invalides mais aussi la clef d'un tout autre mode de vie. Elle offre une nouvelle dimension de la liberté des gestes, tant pour le travail que pour les loisirs.

Toutefois, cette nouvelle chaise n'est pas le résultat d'une importante découverte technologique, mais plutôt d'une conception intelligente étant donné qu'elle se compose de pièces que l'on peut se procurer facilement. Par exemple, son système de propulsion se compose d'un moteur de démarreur amovible et d'un engrenage d'essuie-glace emprunté à l'automobile; sa force motrice provient d'une batterie d'automobile scellée; une commande de balance tout comme celle d'un système acoustique en quadriphonie en assure la direction. Le siège lui-même est emprunté à un ameublement de bureau que M. Ball a conçu pour la SUNAR.

La nouvelle forme permet à l'occupant de la chaise de passer dans un encadrement de porte de 22,5 pouces de largeur, de monter sur un escalier mobile ou de se hisser à un changement de niveau vertical de plus de huit pouces. Le siège dont on peut régler la hauteur permet à la personne de se soulever de dix pouces pour rejoindre certains objets et de changer l'angle de la position assise pour avoir plus de confort. La chaise, entièrement démontable, se transporte bien dans le coffre de la voiture.

Le projet a été conçu par les étudiants de dernière année en électronique de l'Université de Toronto. Le Centre de développement des transports a ensuite demandé à Doug Ball Inc. d'en dessiner les pièces composantes.



Ce prototype subit actuellement les dernières épreuves d'évaluation. Le CRT cherche quelqu'un qui en assurera la fabrication et la distribution à un prix d'environ \$2 000, ce qui dépasse de quelques centaines de dollars le prix d'une chaise roulante ordinaire.

D'ici à ce que les derniers résultats soient connus et que son rendement puisse être mesuré d'après les critères de Transports Canada, il faut, pour juger de son succès, s'en remettre aux commentaires des utilisateurs.

Il y a par exemple le garçonnet qui a dit: "J'ai senti pour la première fois l'odeur des fleurs et des bois." Et encore, l'ancien combattant qui affirme: "Pour la première fois, je peux me rendre SEUL au magasin du coin." A chacun ses priorités! Pour le CRT, le succès sera peut-être un moyen de transport sûr et efficace tandis que pour cet utilisateur, ce sera d'avoir atteint cette dernière petite boisson froide par une chaude journée d'été.

Article publié dans le numéro de novembre/décembre 1977 de Transport Canada.

Test pour la détection de maladies des os

Deux chercheurs de McGill ont mis au point un test diagnostique simple permettant de détecter la présence d'une maladie métabolique de l'os chez un patient. Leur recherche, qui portait sur des êtres humains et des animaux, avait pour but d'étudier l'action d'un composé appelé technétium pyrophosphate d'étain; ils ont pu déterminer que ce composé présentait une affinité pour le collagène anormal de l'os. Il est possible d'injecter la substance à une personne et de déterminer, après un certain temps, sa position dans le corps à l'aide d'un détecteur externe. Une augmentation de la quantité de technétium dans l'os indique la présence de collagène anormal. On peut recourir à ce test pour des dépistages et pour surveiller l'état des patients chez lesquels du collagène anormal pourrait se former, notamment des personnes atteintes d'une défaillance rénale.

Le Nouveau-Brunswick devient gouvernement participant de l'Agence culturelle francophone

Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a répondu favorablement à une demande faite par le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour devenir gouvernement participant aux institutions, activités et programmes de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays d'expression française.

Les modalités afférentes ont été agréées par les deux gouvernements.

Dans sa communication, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Hatfield, exprime ainsi les raisons qui ont amené son gouvernement à faire une telle demande: "Le geste que nous posons en demandant le statut de gouvernement participant est important, et significatif. Nous y sommes arrivés après une longue et mûre réflexion. L'importance de l'élément francophone dans la vie collective des différentes institutions provinciales revêt un caractère d'enrichissement pour toute notre société. Et l'interdépendance de nos deux communautés linguistiques vient s'ajouter à la richesse de notre patrimoine".

Le Nouveau-Brunswick devient le deuxième gouvernement provincial à se prévaloir de cette possibilité; le Québec jouit de ce privilège depuis 1971.



M. Richard Bennett Hatfield (ci-dessus) est le premier ministre du Nouveau-Brunswick depuis 1970. Cette province compte environ 58 p.c. d'habitants d'origine anglaise et 37 p.c. d'origine française.

Importants marchés dans le domaine de l'aéronautique

Le ministre des Approvisionnements et Services, M. Jean-Pierre Goyer, a annoncé dernièrement que la société Lockheed de Californie passera des marchés d'une valeur totale d'environ \$100 millions à la société Canadair Limitée de Montréal pour la fourniture de pièces structurales et de dispositifs de formation en entretien utilisés dans la construction des aéronefs Aurora et P-3C.

M. Goyer a signalé que la société Lockheed a attribué un premier marché de \$20 millions prévoyant la fourniture immédiate de composants structuraux de cellule. Les radômes avant et arrière, les ensembles d'alimentation électrique, les caissons d'aile intérieurs et extérieurs, la partie arrière du fuselage et diverses autres pièces sont visés par ce premier contrat.

Le ministre a de plus déclaré que la société Lockheed prévoit acheter 150 ensembles de composants, y compris ceux destinés aux 18 appareils CP-140 des Forces canadiennes. Les autres ensembles serviront à la construction des avions P-3C, qui seront vendus à la marine américaine et aux forces armées d'autres pays.

La société Canadair exécute actuellement la première commande en vertu des lettres d'autorisation qui lui ont été transmises plus tôt cette année. Elle a d'ailleurs déjà expédié à la firme Lockheed les premiers radômes et les premières sections arrière de fuselage, et a entamé la construction de cinq avions de formation en entretien CP-140 et d'autres composants structuraux utilisés pour l'appareil Aurora.

A Burbank, une équipe d'ingénieurs et de rédacteurs techniques de la société Canadair prépare, en collaboration avec le personnel de Lockheed, les données et les ouvrages techniques s'appliquant à l'avion Aurora. Travaillent également sur les lieux un groupe d'instructeurs qui participent à des séances de formation en entretien.

M. Goyer a souligné que le contrat adjugé à la société Canadair est le plus récent d'une série de marchés attribués à des sociétés canadiennes par la Lockheed et ses fournisseurs principaux dans le cadre de son programme global de compensation qui, selon les prévisions, dépassera \$900 millions.

En outre, Lockheed s'est vu créditer des compensations de \$81,8 millions à la fin de septembre 1977, comparativement à ses engagements contractuels de \$61,7 millions au 31 décembre 1977.

"Tout cela s'inscrit dans un plan qui vise à s'assurer que les avantages découlant du contrat CP-140 auront des retombées sur autant de régions canadiennes que possible", a souligné M. Goyer.

Achat de quatre avions Buffalo DHC-5D par la Tanzanie

D'autre part, M. Goyer a annoncé que la Corporation commerciale canadienne (C.C.C.) a conclu, pour le compte des Forces armées de la Tanzanie, un marché avec la société DeHavilland Aircraft of Canada, Downsview (Ontario), pour l'achat de quatre avions de type Buffalo DHC-5D.

La valeur totale du marché, qui comprend le prix des quatre avions ainsi que les coûts relatifs à la fourniture des pièces de rechange et la formation des pilotes et de l'équipe d'entretien, s'élève à quelque 28 millions de dollars américains.

Le financement sera assuré par la Société pour l'expansion des exportations. On prévoit que ce marché exigera 753 920 heures-hommes en main-d'oeuvre directe et indirecte.

Notons que la principale fonction de la Corporation commerciale canadienne, propriété exclusive du gouvernement du Canada, est de négocier des marchés pour le compte de gouvernements étrangers ou d'organismes internationaux qui désirent acheter, au Canada, des fournitures et des services, directement entre gouvernements.

"Ce marché passé avec la Tanzanie créera non seulement plus d'emplois pour les Canadiens, mais il améliorera également notre situation sur le marché international", a affirmé M. Goyer.

Le ministre des Transports a déclaré récemment que le contrôle de la majeure partie de l'espace aérien du Québec sera confié aux unités de cette province dès que possible après que la Commission d'enquête sur le bilinguisme dans le contrôle de la circulation aérienne au Québec l'aura recommandé. C'est le 8 juillet que le rapport préliminaire de la Commission, formée de trois membres, chargés d'enquêter sur la sûreté de l'introduction du bilinguisme dans le contrôle de la circulation aérienne au Québec, a été déposé en Chambre.

Remise des grands prix du Québec pour l'année 1977

Le 19 décembre dernier avait lieu, à la Place des Arts de Montréal, la remise des grands prix de la province de Québec. Le prix David pour la littérature a été remis à Jacques Ferron, médecin et écrivain connu pour son humour mais aussi pour son sens de l'observation; le prix Marie-Victorin pour les sciences pures revient à Jacques Genest, fondateur et directeur de l'Institut de recherches cliniques de Montréal.

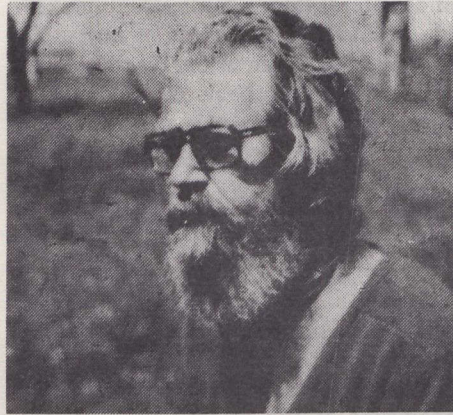
Cette année, trois autres prix s'y ajoutaient: le prix Denise-Pelletier pour les arts d'interprétation, qui a été remis au

chanteur-compositeur bien connu, Félix Leclerc; le prix Paul-Émile Borduas pour les arts visuels, a été attribué à Léon Bellefleur, dessinateur, peintre et graveur; et le prix Léon-Guérin pour les sciences de l'homme est revenu à Léon Dion, professeur de science politique à l'Université Laval, à Québec.

Chacun de ces prix est accompagné d'un chèque de \$15 000, d'un parchemin calligraphié à la main sur du papier fait à la main, et d'une médaille d'argent, à exemplaire unique, fabriquée par un artisan québécois.



Félix Leclerc



Léon Bellefleur

Le fromage d'Oka toujours apprécié

A l'occasion d'un récent concours qui s'est déroulé à l'exposition nationale canadienne tenue chaque année à Toronto, le fromage d'Oka s'est vu attribuer deux prix importants: celui du meilleur fromage de sa catégorie ainsi que le trophée d'argent décerné au fromage ayant accumulé le plus grand nombre de points parmi les 48 fromages canadiens en lice. Le choix est déterminé selon des critères de saveur, texture, couleur, apparence et contenu en sel.

Une fois de plus, c'est une autre consécration qui s'ajoute aux titres de noblesse de ce fromage déjà réputé. Le fromage d'Oka est, en effet, le résultat d'une grande tradition d'élevage qui retrouve son origine canadienne à la fin du siècle dernier, alors que les moines cisterciens apportaient au pays une ancienne recette de France. Depuis, le fromage d'Oka, note le directeur général de cette fromagerie, M. Paul Neidermayr, a toujours été fabriqué en respectant cette même ancienne méthode.

En plus de l'Oka traditionnel, la fromagerie fabrique également un fromage d'Oka en crème, le Saint-Paulin, le Saint-André (un gruyère) et, d'ici peu, un brie et un camembert s'y ajouteront.

La xérogaphie et l'étude de certains insectes

Pour trouver des moyens de lutte contre les insectes qui ravagent les cultures, les entomologistes en étudient le développement à l'intérieur des fruits et des légumes. Pour ce faire, ils doivent disséquer quotidiennement un grand nombre de plants infestés. Cette méthode présente un sérieux inconvénient puisqu'elle entraîne la perte du plant et de l'insecte.

Deux chercheurs de la station de St-Jean, André Bélanger et Pierre Martel, ont trouvé le moyen de suivre les insectes à l'intérieur de certains fruits et légumes sans intervenir sur leur développement et leur environnement. Ils le font en utilisant un nouveau moyen de radiographie, la xérogaphie.

En bref, cette technique est un procédé d'impression, à partir d'une plaque photoconductrice, de charges électrostatiques et d'un traitement xérogaphique. La plaque xérogaphique sur laquelle l'image se forme est composée d'un fond

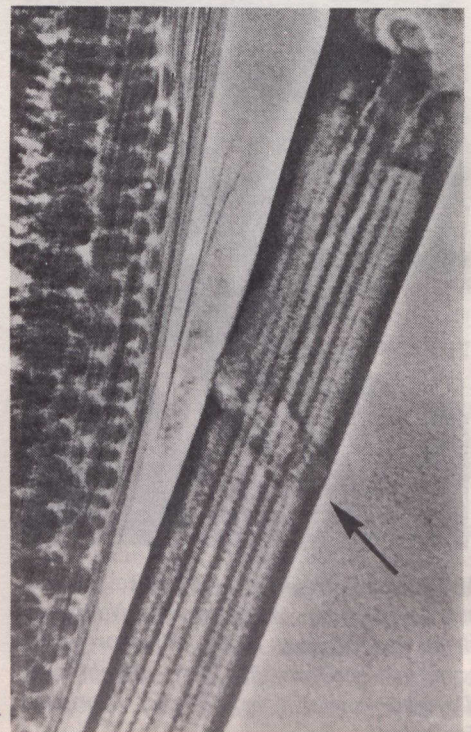
d'aluminium recouvert d'une mince couche photoconductrice de sélénium vitreux. L'image obtenue par ce procédé ressemble beaucoup à une radiographie médicale.

Ces chercheurs ont effectué leurs premiers essais avec la pyrale du maïs, l'un des pires ravageurs au Québec. Les xérogrammes montrent clairement les larves et leurs tunnels tant dans la tige que dans l'épi.

En outre, les chercheurs pourront prendre leurs xérogrammes sur place en servant d'un appareil portatif.

Des techniques semblables étaient déjà utilisées, entre autres, pour dépister certaines infestations de calandres des grains et de charançons du riz. Mais, elles ne pouvaient pas être utilisées avec les végétaux tendres.

Grâce à la xérogaphie, on voit à droite une larve de pyrale de maïs dans une tige.



La chronique des arts

L'attrait des Laurentides sur les peintres canadiens

Au cours des 50 dernières années, de nombreux artistes ont été attirés par les paysages accidentés des Laurentides, région située au nord de Montréal (Québec).

En 1977, la Art Gallery of Ontario, à Toronto, a organisé une exposition itinérante des oeuvres de quinze artistes canadiens qui ont choisi, à un moment où à l'autre, de vivre et de travailler dans les Laurentides. L'exposition prendra fin en avril 1978, après avoir été présentée au Centre culturel canadien de Paris.

C'est la première fois qu'une exposition a pour thème les Laurentides et qu'elle regroupe les oeuvres des peintres qui ont travaillé dans cette région. On peut y admirer 60 peintures, dessins, esquisses, gravures prêtés par des musées, des galeries d'art privées, par les artistes eux-mêmes ou par leur famille, ou encore par des collectionneurs de tout le Canada.

Parmi les artistes dont les oeuvres sont présentées à cette exposition, citons: Sam Borenstein (1908-1969), Fritz Brandtner (1896-1969), Marc-Aurèle Fortin (1888-1970), Patrick Landsley, John Lyman (1886-1967), Louis Muhlstock, Roland Pichet, Robert W. Pilot (1898-1967), Goodridge Roberts (1904-1974), Anne D. Savage (1896-1971) et Jacques de Tonnancour.



Sixteen Islands Lake (N. 1), 1942, de Fritz Brandtner, fait partie des tableaux sur les laurentides présentés à l'exposition organisée par l'Art Gallery of Ontario.

Chaque oeuvre présentée est un témoignage différent reflétant profondément le tempérament de l'artiste. On y trouve à la fois le doux réalisme social de l'aquarelle de Biéler: *Election Day, St-Adèle* (1918) et le décor vivant et coloré de la ferme de Riopelle: *Vue de Lesage, Lau-*

rentides (huile sur toile des environs de 1938); le goût du peintre Muhlstock pour les silhouettes humaines se retrouve dans son esquisse au sepia, *Laurentian Boulders* (1973) contrastant avec la froide abstraction de Landsley dans *Winter Light* (1973, huile et acrylique sur toile).

Création, au Québec, d'un orchestre de jeunes musiciens

La création longtemps attendue d'un orchestre de jeunes musiciens a été annoncée au mois de novembre dernier. Il s'appellera l'Orchestre des jeunes du Québec et il aura pour principal objectif d'aider de jeunes musiciens de niveau professionnel à passer de la vie étudiante à la vie professionnelle.

La nouvelle formation musicale sera composée de 47 musiciens, âgés de moins de 30 ans et ayant fini leurs études musicales. Ils recevront un salaire de \$180 par semaine pour un travail à plein temps (10 services par semaine).

Le choix des musiciens se fera par voie de concours passé devant un jury spécialisé. Les candidats devront de plus être Canadiens ou immigrants reçus, avoir un domicile légal au Québec et avoir fait des

études musicales au Québec avec des professeurs qualifiés ou dans des institutions reconnues. Les musiciens seront engagés pour deux sessions régulières de 15 semaines chacune après quoi ils devront céder la place à d'autres. Une exception est faite cependant pour la section des cordes où les jeunes musiciens peuvent rester deux années consécutives en raison de la rareté de ces instrumentistes au Québec.

L'Orchestre des jeunes du Québec sera administré par un comité spécial composé de sept membres: deux fonctionnaires désignés par le ministère québécois des Affaires culturelles, deux membres venus d'orchestres professionnels du Québec, deux membres issus des facultés, écoles de musique ou camps musicaux et d'un président, directeur général détaché auprès de l'orchestre par le Ministère.

Ajoutons que l'Orchestre bénéficiera

d'une session de travail d'été de cinq semaines.

Décès d'un grand comédien

Le comédien classique et tragédien, Jacques Auger, originaire de Hull (Québec), est mort le 9 décembre dernier à Montréal. Il était âgé de 76 ans.

Jacques Auger, qui fut l'un des hommes de théâtre les plus importants de son époque au Canada français, reçut le Prix d'Europe en 1932. Il joua à l'Odéon de Paris pendant cinq ans avant de revenir à Montréal.

Au cours des années 40, il dirigea la célèbre émission hebdomadaire de Radio-Canada, *Le Théâtre classique*. En plus de ses rôles au théâtre, il a joué aussi dans de nombreux romans radiophoniques à Radio-Canada et à C.K.A.C.

Données préliminaires sur les mises en chantier au cours du mois de novembre 1977

D'après des chiffres préliminaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement, les mises en chantier au cours du mois de novembre, compte tenu des facteurs saisonniers, représentaient un taux annuel de 251 900 logements pour toutes les régions. Le taux définitif pour le mois d'octobre était de 218 300.

Le nombre réel de logements commencés au cours du mois de novembre dans les régions urbaines s'est élevé à 18 454 unités, soit 11 p.c. de moins que pour le mois correspondant l'an dernier.

Les mises en chantier de maisons unifamiliales au cours du mois de novembre ont atteint le chiffre de 6 331 par rapport à 7 558 pour la période correspondante de 1976. Le nombre d'habitations groupées dans des bâtiments multifamiliaux s'est chiffré à 12 123, une diminution de 8 p.c. par rapport au chiffre de 13 196 pour la même période de l'an dernier.

De jeunes musiciens montréalais iront à Banff

L'Orchestre civique des jeunes de Montréal, comprenant 60 membres, participera à un festival d'orchestres amateurs qui aura lieu en Alberta, du 25 janvier au 4 février, au Banff School of Fine Arts. Cet orchestre fait partie des huit formations de jeunes du Canada invitées au festival. L'orchestre sera dirigé par M. Jacques Clément qui est le premier diplômé de la classe de direction d'orchestre du conservatoire de la province de Québec à remporter un premier prix.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services d'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

Nouvelles brèves

Le premier ministre a passé Noël à Ottawa avec ses enfants avant d'aller visiter, les 27 et 28 décembre, le Quartier général de la Défense de l'air de l'Amérique du Nord (NORAD), à Colorado Springs, où il a assisté à une séance d'information. Le premier ministre a rencontré le commandant en chef du NORAD, le général James E. Hill (qui est Américain), et le commandant adjoint, le lieutenant général David Adamson (un Canadien), ainsi que le personnel canadien qui travaille au Quartier général du NORAD.

La veille de Noël, une Canadienne originaire de Montréal, Mme Johane Berlaimont, a donné naissance à des quadruplets à la maternité de Montpellier (France). Les bébés pesaient 2 kg chacun à la naissance.

Le 26 décembre, à St-Moritz (Suisse), un membre du Ripas Ski Club de Thunder Bay (Ontario), M. Tauno Kayhko, a gagné le concours de saut qui se tient traditionnellement à Noël. M. Kayhko, qui est né en Finlande, porte à présent les couleurs du Canada dans les compétitions sportives.

La Voie maritime du Saint-Laurent a été fermée pour l'hiver le 15 décembre.

Le deuxième Festival international du film d'art, qui s'est tenu fin décembre à Paris, a attribué son premier grand prix au film canadien *Sananguagat*, réalisé par Dorek May.

Une lettre du créateur des aventures de Sherlock Holmes, Sir Arthur Conan Doyle, au magicien de renommée mondiale, Harry Houdini, a disparu du Houdini Magic Hall of Fame à Niagara Falls (Ontario). Dix mots de la lettre sont encadrés et, si on les combine selon un code secret, ils forment un message que H. Houdini a promis de révéler si jamais il revenait de l'au-delà. Le magicien est mort en 1926. Une récompense a été offerte pour le retour de la lettre qui appartient au musée depuis 1968.

Le capitaine Louise Chevalier, âgée de 26 ans, est la première Canadienne à recevoir un diplôme de l'École des pilotes d'essai de réactés de la base D'Edwards en Californie, É.U.; elle en est aussi le plus jeune diplômé. Originaire de Montréal, le capitaine Chevalier détient un diplôme d'ingénieur de l'Université McGill de Montréal et elle est membre des Forces armées canadiennes. Après un examen

écrit d'entrée elle a suivi un cours de 46 semaines. C'est la deuxième fois seulement qu'une femme suit ce cours depuis l'ouverture de l'École en 1950. Le capitaine Chevalier, qui a piloté toutes sortes d'avion depuis des planeurs et "jumbos" jusqu'aux réactés supersoniques, se joindra au personnel de la base d'essais de Cold Lake en Alberta.

Claude Lambert, du ministère des Affaires extérieures, a été nommé attaché du gouverneur général. Il succède à M. Sirois nommé pour deux ans en Suisse par le ministère.

Un comédien de Montréal, Jean Faubert, sera l'une des cinq grandes vedettes de la reprise, dans un théâtre parisien, de la célèbre pièce de Jean Cocteau, *L'Aigle à deux têtes*. En 1978, Jean Faubert sera aussi présent à Radio-France où il jouera le rôle de Donissan dans l'oeuvre de Georges Bernanos, *Sous le soleil de satan*.

La Commission du système métrique a gagné récemment une médaille d'or au Festival international du film et de la télévision, à New York, pour le film sur l'usage du système métrique *The David Steinberg News Special* qui a été présenté à la télévision.

Les Jeux d'hiver du Canada de 1979 auront lieu à la station de ski du Mont-Agassiz, près de McCreary (Manitoba).

Guy Lafleur, le célèbre joueur de l'équipe des Canadiens de Montréal, a été choisi athlète masculin par excellence au Canada en 1977, à la suite du sondage annuel effectué par la Presse canadienne auprès des journalistes et commentateurs sportifs.

Homeexpo Canada Exports Ltd a obtenu un contrat de fournitures de 251 maisons unifamiliales préfabriquées, destinées à des centres pétroliers d'Arabie séoudite. Le marché a été conclu avec l'Arabian American Oil Co. pour les raffineries d'Abuqiy et d'Udhailayah.

Le ministère de la Défense nationale a offert un Centurion 52-81046 au Musée de la guerre à Ottawa. Construit en 1952, ce Centurion était utilisé comme véhicule de référence au Centre d'essai du génie (terre) à Orléans (Ontario). Il est conforme aux Centurions utilisés en Europe jusqu'en juin 1977, à l'exception toutefois du projecteur infrarouge.

Sous le titre Vingt et cinq, le Conseil des Arts du Canada a rendu public un livre vert dans lequel il s'interroge sur son action passée et ses perspectives d'avenir dans le domaine des arts, et envisage un certain nombre d'initiatives nouvelles.